

Règlement du jeu-concours gratuit sans obligation d'achat
Calendrier de l'Avent My Blend 2019
The Christmas Show

Article 1

La SAS My Blend au capital de 1 999 850 Euros, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 9, rue du Commandant Pilot 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 449 848 803, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du vendredi 13 décembre à 9 heures au mardi 24 décembre à 23 heures, accessible sur www.my-blend.com.

Le jeu-concours intitulé « Calendrier de L'Avent My Blend - The Christmas Show » est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est accessible sur le site internet de My Blend (www.my-blend.com) du vendredi 13 décembre à 9 heures au mardi 24 décembre à 23 heures.

Il est composé de 2 parties :

1/ Une partie Instants Gagnants chaque jour du 13 au 24 décembre.

2/ Un Grand Tirage au Sort parmi l'ensemble des participants aux Instants Gagnants réalisé à l'issue du jeu.

Pour participer aux Instants Gagnants, il suffit :

- 1) De se rendre sur www.my-blend.com et de remplir le formulaire d'inscription comprenant les champs de données suivants :
 - Prénom
 - Nom de famille
 - email
- 2) Le participant devra prendre connaissance du règlement et l'accepter sans réserve en cochant la case OPT IN prévue à cet effet en dessous du formulaire de participation.

Le formulaire contient également deux cases à cocher « OPT IN » afin de recueillir ou non le consentement du participant aux fins de recevoir la newsletter

My Blend et des informations de l'Organisateur. Il est entendu que la participation au Jeu n'est pas conditionnée par l'obtention ou non du consentement du Participant à cocher cette case « OPT IN ».

- 3) Dès cet instant, le participant peut tenter sa chance au Jeu Instant Gagnant du jour, c'est-à-dire soit au Lucky One, soit à la Roue de la Fortune, en alternance quotidienne :

A/ Lucky One (les 12, 14, 16, 18, 20, 22 et 24 décembre)

Le participant doit gratter une à une les 6 images sur l'écran pour tenter de remporter le lot mis en jeu. Après avoir gratté les 6 cases, le participant sait instantanément s'il a remporté le lot.

B/ La Roue de la Fortune (les 13, 15, 17, 19, 21 et 23 décembre)

Le participant doit actionner la roue pour tenter de remporter le lot mis en jeu. Lorsque la roue s'arrête de tourner, le participant sait instantanément s'il a remporté le lot.

Dans les 2 cas, il s'agit d'un instant gagnant permettant à chaque participant de gagner une dotation en fonction de l'instant auquel il valide sa participation. La désignation de chaque gagnant à l'instant gagnant se fait de façon aléatoire dans le temps et est établie via l'algorithme de définition des gagnants de l'application mise en place dans le cadre du Jeu par l'Organisatrice tel que défini à l'article 5 du présent règlement. Le participant saura immédiatement s'il a gagné.

- 4) La participation au jeu est d'une fois par jour et par participant.
Le participant peut obtenir une chance supplémentaire de jouer par jour en parrainant deux personnes différentes. Les participations supplémentaires s'obtiennent lorsque les deux filleuls valident le formulaire du jeu depuis le lien partagé par le parrain.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Consommateurs My Blend, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 45 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : serviceclient@my-blend.com

Tous les participants aux Instants Gagnants feront automatiquement partie du Grand Tirage au Sort Final réalisé par un huissier entre le 30 décembre 2019 et le 15 janvier 2020. Le gagnant sera annoncé au plus tard le 15 janvier 2020 par email.

Il est possible de doubler ses chances de gagner au Grand Tirage au Sort Final en parrainant cinq personnes différentes. Pour cela, les cinq filleuls doivent valider le formulaire du jeu depuis le lien partagé par le parrain.

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours par le biais du lien dans l'application sur le site Internet www.my-blend.com.

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Richard, Huissier de Justice, 164 av Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Consommateurs My Blend, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS avant le 24 décembre 2019.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 0,58 euros, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 24 décembre 2019. Remboursement effectué par virement unique. En cas d'absence de RIB ou de RIP joints à la demande un timbre « lettre verte » sera envoyé.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 4

12 prix seront remis pendant les Instants Gagnants, un lot par jour sera attribué comme suit :

JOUR	DOTATION	PRIX DE VENTE *
1	Une routine personnalisée pour le jour composée d'une crème Formule Essentielle Jour et de 2 Boosters	230€
2	Un duo de Perfecteurs de soin composé d'un Key of light et d'une Youth Preserving Skin Care Lotion	200€
3	La collection complète d'accessoires My Blend : My Brush, My Dualistic Brush, My Light Effect Brush	150€
4	1 kit cleansing : 1 Skin Polishing + My dualistic Brush + 1 démaquillant au choix (Caring crème ou Detoxifying Gel)	170€
5	Une routine personnalisée pour la nuit composée d'une crème Formule Essentielle Nuit et de 2 Boosters	240€
6	Un kit voyage composé d'une trousse en lin, d'un vanity en lin et des 3 doses d'essai des nettoyants	0€
7	Un duo de perfecteurs de soin composé d'un Skin Renewal & d'un City Veil	190€
8	1 Time Reversing +	110€
9	1 Key of Light + 1 pinceau My light effect brush + 1 petite trousse en lin	160€
10	1 Youth Preserving Skin Care Lotion + 1 pinceau My Brush + 1 mini vanity en lin	135€
11	La collection complète d'accessoires My Blend : My Brush, My Dualistic Brush, My Light Effect Brush	150€
12	Une routine personnalisée Jour et Nuit composée d'une crème Formule Essentielle jour + une crème Formule Essentielle Nuit	330€

La valeur totale de ces dotations est de 2 065€ (Deux mille soixante cinq Euros).

A l'issu du jeu, un Grand Tirage au sort sera réalisé par un huissier parmi tous les participants au jeu. Le gagnant remportera la dotation suivante :

DOTATION	PRIX DE VENTE*
Un soin Youth Synergy au Spa My Blend by Clarins du Royal Monceau Raffles - Paris	290€

La valeur totale de l'ensemble des lots (Instants Gagnants + Grand Tirage au Sort Final) s'élève à 2 355€ (Deux mille trois cent cinquante cinq Euros).

En cas d'indisponibilité des stocks, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

*Prix TTC pratiqués sur le site <https://my-blend.com/> le 30 octobre 2019.

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 5

Désignation des gagnants aux Instants Gagnants

Un instant gagnant désigne le participant qui remporte un lot à un instant exprimé ainsi : date – heure – minute – seconde.

Le jeu est à instant gagnant ouvert (seul gagne le participant étant le 1er à jouer ensuite de l'instant défini.)

Ces instants gagnants sont déterminés suivant un script automatique faisant partie intégrante d'un module de jeu utilisé par l'organisateur.

Article 6

La qualité de gagnant est subordonnée au respect des conditions de participation du présent règlement.

Avant la remise de leur lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de leur identité.

Le gagnant du Jeu autorise, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à titre d'information et éventuellement à des fins publicitaires et promotionnelles, son nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Article 7

Les gagnants seront notifiés instantanément sur l'application utilisée par l'Organisateur. Ils recevront aussi une confirmation par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours, dans les 3 jours (ouvrables) suivant la notification.

Passé un délai de quinze (15) jours calendaires suite à l'envoi de l'email de confirmation, et resté sans réponse du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot.

La remise du lot aura lieu au plus tard 2 mois après la fin de du jeu, sous réserve de disponibilité des dotations décrites dans l'article 4.

Le lot sera envoyé, en une seule fois au frais de la Société Organisatrice par la poste ou par transporteur à l'adresse fournie par les gagnants par email.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Article 8

Les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande effectuée par tout participant dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la (ou les) date(s) et l(es) heure(s) de connexion pendant laquelle (ou lesquelles) les informations auront été mentionnées sur le site My Blend.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante Service Consommateurs My Blend 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 45 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : serviceclient@my-blend.com.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toutes poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,61 euros, sur la base du temps de connexion largement suffisant pour mentionner les informations demandées, au tarif maximum en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 9

Les données collectées dans le cadre de la participation du jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Société Organisatrice aux fins de gestion de la relation client. Elles sont conservées pour la durée nécessaire à cette finalité. Le cas échéant, les champs facultatifs permettent à la Société Organisatrice de personnaliser l'expérience des participants mais ne sont pas indispensables à leur participation au jeu. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des informations qui le concerne ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement qu'il peut exercer auprès du Service Consommateurs My Blend 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 45 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : serviceclient@my-blend.com

Article 10

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Article 11

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site internet MY BLEND et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur la page Facebook My Blend, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès du Service Consommateurs My Blend 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 61 45 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : serviceclient@my-blend.com dans un délai de 8 jours calendaires. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Paris le 30 octobre 2019